



**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 MARS 2026
2026/037**

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en salle du Conseil Municipal, le 27 mars 2026 à dix-neuf heures, sous la présidence de M. Franck DUVAL, Maire.

Nombre de membres dont le Conseil municipal doit être Composé	29
Nombre de conseillers en Exercice	29
Nombre de conseillers Présents	29
Nombre de votants	29

Étaient présents : M. Franck DUVAL, Mme Florence LEPY, M. François ANGER, Mme Amandine NOGUES, M. Alexis GERGAUD, Mme Justine LE FLOCH, M. Pierre LAURENT, Mme Tiffanie GUILLEMOT, M. Sébastien GUILLOUX, Mme Jeanne DELASSUS, M. Yannick LE PENNEC, Mme Emmanuelle DAUCE, M. Hervé NOGUES, Mme Vanessa POTEAU, M. Gwenaël DE LA MONNERAYE, Mme Sandra HÉMON, M. Jérôme BELLIOU, Mme Sophie GIANOLA, M. Davian MAHÉ, Mme Marie-Claude LEGOUIC, M. Vivien LERAY, Mme Sylvie NOURY, M. Sébastien THILLY, Mme Christelle CHASSÉ, M. Éric COUPRIE, Mme Claudie LELECQUE, M. Yannick DANIEL, M. Pierre-Luc PHILIPPE, Mme Christelle LOIRAT.

Absent(e)s excusé(e)s:

Secrétaires de séance : Mme Emmanuelle DAUCE

ELECTION DES ADJOINTS

Sous la présidence de Monsieur Franck DUVAL, maire, il est procédé à l'élection des adjoints.

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7-2 ;

CONSIDÉRANT que, dans toutes les communes, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin, le décompte de la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ;

Aucune disposition d'impose que le maire et son premier adjoint soient de sexe différent. Dès lors que le nombre d'adjoints a été préalablement déterminé par le conseil municipal, c'est-à-dire par une délibération, les listes d'adjoints qui se présentent aux élections doivent être complètes et toute liste incomplète ne peut pas être enregistrée par le maire avant le scrutin (TA Nantes, 22 mars 2016, n°1600701).

Les listes sont des listes bloquées, par conséquent sans possibilité de panachage ou de vote préférentiel.

Liste des adjoints présentée par M. ANGER François

1. M ANGER FRANÇOIS
2. MME LEPY FLORENCE
3. M GERGAUD ALEXIS
4. MME DELASSUS JEANNE
5. M LAURENT PIERRE
6. MME LE FLOCH JUSTINE
7. M BELLIOU JEROME
8. MME NOGUES AMANDINE

Les 4 conseillers municipaux de la liste Avec vous, pour un avenir commun refusent de participer au vote.

1^{er} tour de scrutin - Résultats du vote

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 25

Nombre de bulletins blancs..... : 2

Nombre de bulletins nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 23

Majorité absolue : 12

La liste de M. ANGER FRANÇOIS a obtenu 23 voix.

Sont élus adjoints au maire :

1. M ANGER FRANÇOIS
2. MME LEPY FLORENCE
3. M GERGAUD ALEXIS
4. MME DELASSUS JEANNE
5. M LAURENT PIERRE
6. MME LE FLOCH JUSTINE
7. M BELLIOU JEROME
8. MME NOGUES AMANDINE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale dans les mêmes conditions de délai.

**Certifié exécutoire par le Maire compte tenu
De la réception en Préfecture, le 31 mars 2026
Et de la publication, le 01 avril 2026**

**Pour extrait certifié conforme
M. Le Maire
Franck DUVAL**

